

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/08/2013 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2176.71	2244.51
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2444.26	2557.37
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2497.08	2591.31
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2553.58	2666.66

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1980.69	1924.12

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1829.79	1871.32
Matelot-motoriste	1863.78	1905.24

1.1.4. : MousSES

Age	
17 ans et plus	1607.52

17 ans et plus - après un an de service	1679.11
16 ans	1452.99
16 ans - après un an de service	1513.32
15 ans	1298.40

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2274.70
Machiniste-timonier	2245.22

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2561.11
de 101 à 250 inclus	2678.01
à partir de 251	2768.47

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1976.90
de 101 à 250 inclus	2067.35
à partir de 251	2154.03

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1886.32
A partir de deux ans de service dans la profession	1931.57

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1956.4100	11.8811
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2044.8100	12.4179
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2079.4600	12.6284
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2044.8100	12.4179
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2079.4600	12.6284

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2201.3000	13.3682
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2290.0100	13.9069

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2666.66
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2553.57
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2553.57
Timonier de réserve	1980.69
Matelot de réserve	1871.32

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1701.74